



AGENDA

Séances à huis-clos

Lundi 14 décembre

— 15h : Séance de clôture de l'année 2020 : Élection d'un membre au fauteuil de Jacques Boré, Section Législation, Droit public et Jurisprudence. Discours du Président **Pierre Delvolvé**, lecture du palmarès par le vice-président **André Vacheron**, discours du Secrétaire perpétuel **Jean-Robert Pitte**, (grande salle des séances)

Vacances des
académiciens

Lundi 4 janvier 2021

— 15h : Ouverture du cycle « Santé et Société », sous la présidence d'**André Vacheron**. **Jean Baechler**, membre de l'Académie : « La santé : à quelle fins ? » (grande salle des séances)



LUNDI 7 DÉCEMBRE

Le pouvoir médical

Jean-François Mattei, membre de l'Académie des sciences morales et politiques.

Confronté à la maladie, on se tourne naturellement vers le médecin réputé détenir le savoir et surtout le pouvoir d'apaiser les maux et de les guérir. On a beaucoup discuté de l'asymétrie du rapport médecin - malade. Avec le temps, un nécessaire rééquilibrage de la relation médicale s'est progressivement imposé dans la seconde moitié du XXème siècle.

Dans l'immédiat après-guerre, les citoyens prennent pleinement conscience qu'ils doivent devenir partie prenante de leur santé et se comporter en partenaires du médecin. À cela plusieurs raisons : les dérives de la médecine nazie, la déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 qui pose le caractère irrefragable de la dignité humaine, la création de la Sécurité sociale en 1945 qui implique le citoyen dans ses dépenses de santé, enfin, la nouvelle définition de la santé proposée par l'OMS en 1946 qui en fait un droit fondamental et une sorte d'équivalent du bonheur.

Les évolutions de la société entraînent également la volonté d'une relation médicale plus équilibrée entre médecin et patient. La révolution scientifique marquée par des avancées technologiques majeures (génétique, biotechnologies, neurosciences...) vient poser des questions de conscience auxquelles les citoyens veulent participer. L'émergence de nouveaux principes au fondement du colloque singulier entre le médecin et le patient (autonomie, bienfaisance, justice) en est la conséquence directe. Différentes crises sanitaires (sang contaminé, hormones de croissance, Distilbène, Médiator) ont mis fin à la confiance aveugle que les citoyens pouvaient avoir dans les scientifiques et les médecins et le développement des NTIC fait que le médecin n'est plus le seul détenteur du savoir, même si l'accès facilité à ces nouvelles formes de savoir ne garantit pas leur compréhension totale. Enfin, on assiste à une médicalisation croissante de la vie : la médecine envahit toutes les sphères de l'existence. Nous sommes devenus une société habitée d'une préoccupation essentielle : tout faire pour rester en bonne santé et être heureux. Dans ces démarches, les médecins se retrouvent souvent pris en otage par leurs patients.

Ces évolutions sociétales ont nécessité l'intervention du droit qui va progressivement judiciariser les conditions de l'exercice médical. Le contrat constitue la première tentative pour rééquilibrer la relation médicale. Puis, l'intervention du législateur s'est imposée pour apporter des outils de protection plus efficaces aux patients. Des lois ont été adoptées : sur la contraception (1967), la légalisation de l'interruption volontaire de grossesse (1975), la transplantation d'organes, les lois de « Bioéthique » (1994), la loi de 1999 visant à garantir le droit à l'accès aux soins palliatifs, enfin la loi Leonetti (2005) relative à la fin de vie. Il s'agit d'une montée en puissance des droits des personnes et des patients face à la médecine, qui substitue le régime statutaire au contrat médical. Toutefois, l'égalité affichée cache en réalité la pérennisation du déséquilibre que l'on voulait supprimer : le médecin reste le maître de la relation de soin, notamment compte tenu de l'importance des avancées scientifiques et technologiques (intelligence artificielle). Il s'agit donc davantage d'une transformation du pouvoir médical plutôt que de sa réduction. Le médecin est toujours confronté à la difficulté éthique de savoir s'il doit dire ou non la vérité. Ceci n'a pas échappé aux citoyens qui s'engagent au moindre doute dans la recherche systématique d'un responsable, entraînant la hausse des contentieux et des procès intentés aux médecins.

Si le pouvoir médical a connu une érosion réelle du fait d'un encadrement politique et administratif, il a étendu son influence à de nouveaux champs de nos vies, notamment en santé publique. Le médecin conserve le monopole de définir qui est malade : en créant socialement le malade, il détient un pouvoir immense. Les médias le soulignent à l'envi par temps de Covid-19. Au total, ce colloque singulier médecin-patient ne peut être défini que comme la rencontre d'une conscience et d'une confiance, les deux s'accommodent difficilement de la rigueur du droit. ▶

DISTINCTION

Éric Roussel a été récompensé lundi 30 novembre par le Prix Renaudot poche pour *Charles de Gaulle* (« Tempus », Perrin, 2020)



VALÉRY GISCARD D'ESTAING

Éric Roussel, biographe de Valéry Giscard d'Estaing et auteur d'une biographie parue sous ce titre en 2018 aux éditions de l'Observatoire, est intervenu dès l'annonce de la disparition de l'ancien président de la République, le 2 décembre au soir. Auprès du *Parisien*, il revient sur les batailles menées par Valéry Giscard d'Estaing, comme celles de la légalisation de l'avortement ou de l'abaissement de la majorité à 18 ans, et qui font de lui « **le président qui aura le plus réformé la société** » [▶](#). Dans un entretien accordé à *L'Obs*, il revient sur la trace que laissera l'ex-président dans l'Histoire, soulignant que « **Valéry Giscard d'Estaing était davantage un homme d'Etat qu'un homme politique** » [▶](#) et qu'il « *n'avait pas le goût de la politique politicienne* ». Au *Figaro*, le 3 décembre, « **VGE, ce président traditionaliste qui aimait le changement** » [▶](#), il le décrit comme un homme paradoxal, à la fois porteur de valeurs traditionnelles et soucieux de moderniser la France, et qu'il voyait comme sincère dans sa démarche d'être plus en phase avec la société : « *Contrairement aux hommes politiques d'aujourd'hui, Valéry Giscard d'Estaing n'essayait pas de créer une fausse familiarité qui ne signifiait rien. En revanche, il se distinguait par son très grand professionnalisme et son exigence. J'ai eu beaucoup d'entretiens avec lui, il valait mieux bien les préparer : il n'aimait pas les questions vagues !* ». *L'Opinion*, qui l'avait rencontré en janvier 2019 à l'occasion de la parution de sa biographie, a republié des extraits de l'entretien dans lequel Éric Roussel définit Giscard comme « *un traditionaliste qui aimait le changement* ». L'académicien s'est aussi rendu dans les studios de plusieurs radios et sur les plateaux télévisés (BFM TV, France Info TV). Sur *France Culture*, dans l'émission animée par Emmanuel Laurentin « Le temps du débat », le 3 décembre, « **La France de Giscard : la fin du mythe de la grandeur ?** » [▶](#), il a, en compagnie de Jean-Pierre Raffarin, cherché à répondre à la question de savoir si, en rupture avec la grandeur française voulue et incarnée par de Gaulle, le septennat de Valéry Giscard d'Estaing marquait le début d'une France « *puissance moyenne* ».

Éric Roussel rappelle que l'académicien français était lié à l'Académie des sciences morales et politiques à titre personnel – son père, son grand-père et son arrière-grand-père maternels ayant été membres de cette académie – et à titre professionnel, puisque de nombreux membres actuels ont compté parmi ses collaborateurs les plus proches. Une minute de silence a été observée en hommage au troisième président de la V^e République au début de la séance du 7 décembre.

Dans *L'Est républicain* [▶](#) du 4 décembre, Alain Duhamel, qui fut l'un des initiateurs et l'un des deux animateurs du premier débat télévisé d'entre deux tours en 1974, se souvient : alors que les sondages donnaient les deux candidats à 50-50 la veille, ce débat eut une influence sur le résultat du vote en faveur du président sortant : « *Giscard a été meilleur que Mitterrand lors du débat alors qu'en 1981, ils ont à peu près fait jeu égal* ». Il est « *le premier homme politique à s'être préparé à la télévision* », ce qui était nouveau à l'époque, et il a mis fin à l'ORTF en créant des chaînes autonomes mais en mettant en place « *des personnalités dont il pensait qu'ils ne seraient pas de farouches adversaires* ». Le 5 décembre, A. Duhamel était l'invité de *C l'Hebdo* [▶](#) sur France 5, sur l'actualité de la semaine écoulée. Il a dit avoir revécu « *le pire des jours de la quatrième République* », confronté à une suite de maladroites et de contradictions des ministres sur plusieurs sujets. Commentant la longue interview donnée par le président sur *Brut*, il a rapproché Emmanuel Macron de Giscard d'Estaing, animé par la même volonté de renouveler les techniques de communication présidentielle. Mais si les deux hommes ont tous les deux des intelligences brillantes et une part de libéralisme économique en commun, ils ne sont pas sur la même ligne : en termes de milieu d'origine, dans le fait qu'ils ne mènent pas les mêmes politiques économiques et que, pour Giscard, être élu en 1974 représentait un accomplissement, une réussite classique d'une fraction de la haute bourgeoisie à laquelle il appartenait, alors que pour Macron, être élu est un surgissement brutal et inattendu, celui d'un iconoclaste.

DANS LA PRESSE ET SUR LES ONDES

Jean-Robert Pitte signe dans *Administration* (n°267, octobre) « **La Covid-19 a eu raison du bac et révèle les faiblesses de notre système éducatif** » (pp 65-67) : il y appelle l'État, face à l'afflux massif de nouveaux étudiants dans l'enseignement supérieur et au risque accru de décrochage de bon nombre d'entre eux, à fixer des objectifs exigeants en matière d'insertion professionnelle pour toutes les formations d'enseignement supérieur, en particulier pour les universités.

Thierry de Montbrial a signé sur le site de l'IFRI son éditorial mensuel au soir de l'élection de Joe Biden : « **L'élection de Biden-Harris, un répit en vue de quoi ?** » [▶](#) et donné une interview à *Décideurs magazine* (novembre 2020) où il analyse l'attitude de Donald Trump à l'issue du résultat des élections : « **Mais que prépare Donald Trump ?** » [▶](#). Au-delà de la gesticulation du mauvais perdant, il y voit une stratégie de long terme, D. Trump entretenant une image qui lui a réussi pour se ménager un avenir politique. Comme Jean-Claude Trichet avec « **Maurice Allais au risque du XXe siècle** » [▶](#) (cf *Lettre* n°759), il a signé dans le bulletin de la SABIX « **Vingt ans après : Maurice Allais, toujours méconnu** » [▶](#). Il évoque celui qui fut son professeur à l'école des Mines et qui a contribué à son élection à l'Académie en 1992, le hasard des calendriers voulant que chacun des deux hommes prononce le discours pour la remise de l'épée de l'autre.

Dans sa tribune du *Figaro* le 23 novembre, « **Caricatures, distinguer le droit et la morale** » [▶](#), **Chantal Delsol** rappelle que la liberté est « *un droit armé de discernement, de modération, bref de responsabilité* », et que c'est à nous de poser des limites à notre liberté : « *il ne s'agit pas d'autocensure par lâcheté* » « *mais de restriction par délicatesse* ». Alors que l'extension et l'ascendant des droits a laissé croire que « *tout est droit* », l'académicienne propose de réhabiliter la conscience personnelle, « *cette instance morale qui statue au cas par cas à partir de la décence commune ; qui tient compte davantage de l'éthique que du juridique ; qui retient par respect au lieu de claironner par permission* », une faculté qui n'est pas donnée à la naissance mais se déploie par l'éducation et l'expérience, et qui serait bien utile, selon elle, « *pour comprendre que le sacré des autres aussi respectable, et même peut-être plus, que le sien propre* ».

Dans la tribune « **Du lien physique au lien social** » [▶](#) (*La Croix* mardi 24 novembre), **Jean-François Mattei** revient sur deux notions qui ne lui semblent pas avoir toujours été comprises dans le contexte actuel de la pandémie : après le lien physique distancié rendu obligatoire, une difficulté supplémentaire est survenue lorsque lien physique et lien social ont été confondus et que l'on a interdit les visites aux personnes vulnérables. Heureusement, la correction de cette disposition a démontré que le lien social prévalait : fondé sur des valeurs morales comme la solidarité et la générosité, c'est lui qui fait société : il est « *le fondement de notre humanité* » rappelle l'auteur de *Humaniser la vie, plaidoyer pour le lien social* (2011).

France Culture rediffuse le cours du Collège de France « **Connaissance, vérité et démocratie** » (12 épisodes de 59') [▶](#) : **Claudine Tiercelin** y interroge, dans le contexte de questionnement autour des notions de faits alternatifs et de post-vérité, la notion décriée de vérité et les relations qu'elle tisse ou pas avec la démocratie et la connaissance.

Rémi Brague a collaboré à « **Ce qu'était l'Algérie française** », le nouveau dossier du *Figaro Histoire* consacré au récit et au bilan de la France en Algérie. Il y revient en historien sur le rapport entretenu au fil des siècles entre islam et violence.

Lundi 30 novembre, **Olivier Houdé** était l'un des invités de Louise Tourret dans l'émission « **Quand la culture sauve, réflexions sur la place de l'art dans l'éducation collective et individuelle** » [▶](#) (« Être et Savoir ») sur *France Culture*. Comme il l'avait écrit dans sa tribune « **Artistes à l'école** » (*Le Monde*, 18 mai 2020), il a insisté sur l'importance de cultiver le beau à l'école, car le cerveau des bébés perçoit très tôt la beauté et « *le cerveau de l'enfant grave des réseaux neuro-culturels, ces synthèses qui y sont gravées reviennent au cours de la vie et forment notre personnalité culturelle.* » La vraie création, comme la vraie pensée, peut être cultivée à l'école par « *une pédagogie du regret ; il faut douter, il faut être curieux, ce sont ces émotions-là qui mènent à une pensée plus solide et forment les citoyens de demain* ».

Zonebourse [▶](#) rend compte du 12^e Conseil scientifique de la Statistique et des Études Économiques qui s'est tenu Le 27 novembre sous la présidence de **Pierre-André Chiappori**.

Le 3 décembre, **Jacques de Larosière** a participé à une table ronde virtuelle organisée par la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Amiens, la Région Hauts-de-France et *Le Courrier Picard* sur le thème : « **Comment aider les entreprises françaises frappées par la crise du Covid ?** » [▶](#). Le 4 décembre, lors de la réunion plénière du G30, il a présenté une communication sur la nécessité de mettre en œuvre « **Une politique macroéconomique à long terme** » [▶](#).

MATIÈRE À RÉFLEXION

Renaud Denoix de Saint-Marc, Yves Gaudemet, Pierre Mazeaud et Pierre Delvolvé ont participé, avec d'autres juristes, à l'élaboration d'un document relatif au statut juridique des ordonnances prises par le président de la République : « **Le régime juridique des ordonnances non ratifiées – Réflexion sur une chauve-souris juridique** », publié dans *La Semaine juridique*, édition générale, n°46, 9 novembre 2020 (p.2014) [▶](#). Le document revient sur la manière dont le Conseil constitutionnel a étendu son champ de compétence aux ordonnances non ratifiées, par ses décisions du 28 mai et du 3 juillet 2020 dans le cadre du contrôle a posteriori opéré par QPC. Il l'a fait, selon les auteurs, à la faveur d'une interprétation contestable du troisième alinéa de l'article 38 de la Constitution – lequel répond à une logique dérogatoire, la « législation déléguée », par laquelle le Parlement se dessaisit provisoirement d'une matière qui lui appartient pour la déléguer au Gouvernement – sans réel avantage pour le justiciable et sans qu'il y ait nécessité de combler un vide juridique.

À ÉCOUTER SUR CANAL ACADÉMIES



Le Tableau d'honneur : Philippe Levillain se souvient de l'école d'autrefois : l'académicien évoque son récit, *Le Tableau d'honneur* (Editions Sud-Ouest, septembre 2020) qui, au fil de portraits ciselés et d'anecdotes savoureuses, brosse un portrait de l'école d'autrefois. [▶](#) article et [▶](#) fichier MP3.